

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 26 juin 2013

La RSE : une voie pour la transition économique, sociale et environnementale

Déclaration du groupe des entreprises

Le groupe des entreprises souhaite en tout premier lieu remercier le rapporteur pour l'écoute dont il a fait preuve à notre égard, même s'il ne partage pas le tableau noir qui a été présenté au début de la séance, car il aurait fallu dire aussi que le développement des pays émergents aujourd'hui a fait sortir de la misère des millions de personnes. Nous avons beaucoup discuté, mais nous avons réussi ensemble à mettre en lumière le besoin d'instaurer une véritable dynamique autour de la RSE et de faire des préconisations pour en assurer la promotion auprès des différents acteurs.

Aujourd'hui, nous constatons que les entreprises s'impliquent de plus en plus volontairement dans les démarches de RSE et c'est cet élan qu'il faut soutenir. Cela n'est, d'ailleurs, pas seulement le fait des entreprises multinationales, mais également celui des PME qui sont de plus en plus nombreuses à prendre délibérément en compte la dimension de la RSE comme élément stratégique de leur développement.

L'avis insiste à juste titre sur le rôle très important des organisations professionnelles et des réseaux consulaires dans l'accompagnement des entreprises dans ces démarches.

La RSE n'est, en effet, pas toujours simple à mettre en œuvre pour les entreprises, car, comme l'indique justement l'avis - et M. Delmas l'a rappelé - « les comportements socialement responsables des entreprises peuvent se révéler, de réels investissements bénéfiques mais, ils risquent aussi de fragiliser leur compétitivité tant que tous les pays, notamment les pays émergents, n'appliqueront pas les mêmes règles ».

C'est bien là le risque pour les entreprises de mettre en place une politique de RSE. C'est pourquoi, il est indispensable que la RSE se développe sous l'impulsion des entreprises elles-mêmes et non de manière contrainte.

L'avis a bien pris en compte ces dimensions, même si l'on a ressenti que certains souhaiteraient aller vers plus de régulation. Nous sommes, quant à nous, favorables à la recherche d'un équilibre entre incitation et réglementation, fondé sur l'échange et la recherche de consensus.

Tous les acteurs de la RSE doivent avoir une conscience aigüe de ce que la stabilité de la réglementation est un élément essentiel du développement des entreprises; et si le *reporting* est bien sûr souhaitable, il est vital que les éléments concernés soient sélectionnés et non pas empilés.

Nous évoluons dans un univers globalisé et, comme l'avis le préconise, nous devons demander à la Commission européenne d'agir pour que les critères RSE tels que définis par le Pacte mondial, les Principes directeurs de l'OCDE, l'OIT, ou par l'ISO 26000,

soient mieux pris en compte par les institutions financières internationales telles que la Banque mondiale. Elle doit aussi promouvoir le principe de réciprocité dans les échanges commerciaux entre l'Europe et les autres pays du monde.

Néanmoins, nous regrettons que l'avis ne mette pas mieux en perspective l'implication des entreprises françaises par rapport à leurs concurrentes. Nous aurions ainsi pu constater qu'elles sont parmi les plus vertueuses. La France est à l'avant-garde des obligations de *reporting* RSE avec la législation la plus ambitieuse au monde en termes d'exigence de publication et de vérification des informations non financières. De même, nous souhaitons insister sur l'exemplarité du PCN français au sein duquel siègent les partenaires sociaux à côté de l'administration, et ce en toute indépendance.

De même, nous sommes opposés à la création, au niveau européen, d'une agence publique de contrôle, mais préférons, comme le CESE européen le préconise, qu'une instance existante comme, par exemple, la Fondation de Dublin se voie confier cette mission.

Ces remarques faites, nous souhaitons réaffirmer la volonté des entreprises de s'impliquer dans le développement de la RSE, et sommes convaincus que cette implication sera d'autant plus réussie que les pouvoirs publics, les syndicats, les ONG, les investisseurs... conjugueront leurs efforts vers le même engagement dans le cadre d'un dialogue constructif.

C'est pourquoi le groupe des entreprises a voté favorablement cet avis.